

A.V.I.J. 62
Palais de Justice
62000 ARRAS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE 2012



SECOFINORD

A.V.I.J. 62

Palais de Justice

62000 ARRAS

41 rue Roger Salengro - BP 60530
62008 ARRAS Cedex
Tél. 03 21 71 30 30
Fax 03 21 51 78 48
www.groupe-cogep.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2013

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre association, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

JW



SECOFINORD

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les éléments caractéristiques de l'exercice ont été correctement traduits dans les comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Arras, le 17 Mai 2013.

Pour la Société SECOFINORD

Jérôme WILLERVAL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Douai

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	8 293	8 293		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	37 837	35 769	2 068	3 615
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	46 130	44 062	2 068	3 615
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	50 821	1 191	49 630	147 532
Divers				
Valeurs mobilières de placement	283 681		283 681	354 393
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	77 829		77 829	
Charges constatées d'avance	1 018		1 018	759
ACTIF CIRCULANT	413 349	1 191	412 158	502 685
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	459 479	45 253	414 226	506 299



Bilan

	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	83 390	83 390
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	295 938	381 022
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-73 759	-85 085
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	305 568	379 327
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions	10 134	7 134
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES	10 134	7 134
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	20 134	29 090
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	20 134	29 090
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 568	8 835
Dettes fiscales et sociales	63 187	61 914
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 636	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		20 000
DETTES	98 524	119 839
Ecarts de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	414 226	506 299



Compte de résultat

	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue	95 327	85 343
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	416 703	455 728
Reprises et Transferts de charge	13 698	7 815
Cotisations	140	135
Autres produits	239	
Produits d'exploitation	526 109	549 021
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	83 456	116 587
Impôts et taxes	27 594	27 506
Salaires et Traitements	348 598	339 934
Charges sociales	139 361	137 601
Amortissements et provisions	3 137	2 224
Autres charges	101	
Charges d'exploitation	602 246	623 853
RESULTAT D'EXPLOITATION	-76 137	-74 832
Opérations faites en commun		
Produits financiers	10 285	5 542
Charges financières	1 607	1 843
Résultat financier	8 677	3 699
RESULTAT COURANT	-67 460	-71 133
Produits exceptionnels	3 924	2 006
Charges exceptionnelles	7 223	13 823
Résultat exceptionnel	-3 299	-11 817
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées	200	
Engagements à réaliser	3 200	2 135
EXCEDENT OU DEFICIT	-73 759	-85 085
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total des produits		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
Total des charges		



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ASSOCIATION AIDE AUX VICTIMES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2012, dont le total est de 414 226 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 73 759 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/01/2013 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2012 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Mise à disposition des locaux.

Les collectivités territoriales mettent gracieusement à disposition de l'association les locaux nécessaires à son activité, et prennent en charge les consommations d'énergie et fluides. Ces mises à disposition et prestations ne sont pas valorisées faute d'information fiable disponible.

Bénévolat.

L'absence d'éléments tangibles pour permettre la valorisation du bénévolat n'a pas permis d'information dans les présents comptes annuels.

Engagements de retraite.

Ils ne sont pas significatifs. Néanmoins, l'évaluation effectuée au 31/12/2012 pour les 16 salariés s'établit à 1.029 euros sur la base d'un départ volontaire, de l'indemnité minimale légale, d'un taux d'actualisation retenu de 4,87%.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Les honoraires du Commissaire aux comptes ont été provisionnés pour 4.425 euros au titre de l'exercice 2012.

L'association a reçu du Fongecif 13.161 euros en 2012 pour la formation professionnelle des salariés et comptabilisés en transferts de charges d'exploitation.

Résultat exceptionnel.

L'association a subi un contrôle Urssaf en 2012 qui s'est soldé par un rappel de cotisation de 406 euros comptabilisé en charge exceptionnelle.

Deux reliquats de subventions communales non attendus en 2011 ont été encaissés sur l'exercice pour 3.924 euros.

Valeurs mobilières de placement

La valeur comptable des titres s'élève à 283 681.41€ pour une quantité de 1 267.295 titres. La valeur d'inventaire de ce portefeuille est de 283 720.74€ et permet de dégager une plus value latente de 39.33€. Ainsi, la provision pour dépréciations de 2011 a été totalement reprise pour un montant de 1 822.56€. Lors de l'exercice 2012, il a été constaté une moins value de cession totale de 1 607.40€.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 293			8 293
Immobilisations incorporelles	8 293			8 293
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	6 300			6 300
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	31 915	399	777	31 537
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	38 215	399	777	37 837
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	46 508	399	777	46 130



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 293			8 293
Immobilisations incorporelles	8 293			8 293
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 300			6 300
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	28 300	1 946	777	29 469
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	34 600	1 946	777	35 769
ACTIF IMMOBILISE	42 893	1 946	777	44 062



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 51 839 Euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	50 821	50 821	
Charges constatées d'avance	1 018	1 018	
Total	51 839	51 839	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
DIVERS - PRODUITS À RECEVOIR	48 951
INTERETS COURUS A RECEV.	1 329
Total	50 280

Les produits à recevoir divers :

- * indemnités ad hoc pour 41.197 euros,
- * soldes sur subventions à percevoir pour 14.825 euros,
- * Fongecif et autres pour 1.974 euros.



Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	1 823	9 612	1 823	1 191
Total	1 823	9 612	1 823	1 191
<i>Répartition des dotations et reprises :</i>				
Exploitation		1 191		
Financières			1 823	
Exceptionnelles				

La provision constituée à la clôture concerne 100% des créances sur la médiation pénale âgées de plus de 24 mois.



Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise	83 390			83 390
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise	83 390			83 390
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	381 022		85 085	295 938
Résultat de l'exercice	-85 085	11 326		-73 759
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	379 327	11 326	85 085	305 568



Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques & charges et fonds dédiés	7 134	3 200	200		10 134
Total	7 134	3 200	200		10 134
<i>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</i>					
Exploitation		3 200	200		
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 98 524 Euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	20 134	20 134		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 568	11 568		
Dettes fiscales et sociales	63 187	63 187		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 636	3 636		
Produits constatés d'avance				
Total	98 524	98 524		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS – FACT. NON PARVENUES	11 568
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	38 644
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	15 544
DIVERS – CHARGES À PAYER	1 636
Total	67 392



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	1 018		
Total	1 018		



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Les principaux tiers financeurs sont :

- * Chancellerie pour 120.376 euros,
- * ACSE pour 76.509 euros,
- * Communautés d'agglomération et Communes du Pas-de-Calais pour 136.900 euros,
- * Fonds privés pour 25.100 euros.

Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
Aide médicale d'urgence	7 134	7 134	200	3 200	10 134
Développement action CDC					
Total	37 864	37 864	200	3 200	37 864

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	406	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 924
TOTAL	406	3 924





SECOFINORD

A.V.I.J. 62

Palais de Justice

62000 ARRAS

41 rue Roger Salengro - BP 60530
62008 ARRAS Cedex
Tél. 03 21 71 30 30
Fax 03 21 51 78 48
www.groupe-cogep.fr

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE
A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Arras, le 17 Mai 2013.
Pour la Société SECOFINORD

Jérôme WILLERVAL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Douai